



Forez  
Athlétique  
Club



# REGLEMENT EUROFOULEE

Le **FAC Athlétisme** organise le **dimanche 10 juin 2018** au **Pôle des Loisirs des Bords de Loire** à **Andrézieux-Bouthéon** la **16° Eurofoulée** sur **10 km**.

## 1. PARTICIPATION

La course est ouverte à tous :

- à partir de **Cadets** (nés en 2002 et avant) sur le parcours de **10 km**.
- sous réserve du respect :
- Des règles de participation aux Courses Hors Stade édictées par la FFA applicables au 10 juin 2018
  - Des dispositions du présent règlement.

## 2. INSCRIPTIONS

### 2.1. Principes généraux

Sur [www.logicourse.fr](http://www.logicourse.fr) : **12 €** (sans frais supplémentaires)

Par courrier et le Samedi 9 Juin : **14 €**

Le Dimanche 10 juin de 7 h à 8 h : **16 €** (50 dossards uniquement)

- Aucune inscription par Téléphone, Télécopie ou Courrier électronique.
- Aucun remboursement ne sera effectué pour quelque cause que ce soit.

### 2.2. Inscriptions à l'avance

- en ligne sur [www.logicourse.fr](http://www.logicourse.fr) jusqu'au **samedi 9 juin 11 h 00**. Le paiement s'effectuera par carte bancaire **Copie du certificat médical ou de la licence peut être transmise en ligne en même temps : 12 € (sans frais supplémentaires)**
- Elles pourront également être :
  - adressées à EUROFOULEE F.A.C. Athlétisme 24 rue des Bullieux BP 139 42 163 Andrézieux Bouthéon cedex 3 **au plus tard le mardi 05 juin** (Le cachet de la poste faisant foi), et comprendront obligatoirement :
    - un **bulletin d'inscription** correctement renseigné.
    - un **chèque** de : **14 €** à l'ordre du FAC Athlétisme
    - une **photocopie** (non restituée) soit :
      - ➔ d'une **licence** Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running, ou d'un « **Pass' J'aime courir** » délivré par la **FFA** et **complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation.**
      - ➔ d'une **licence** délivrée par la **FF Triathlon**, la **FF Course d'Orientation** ou la **FF Pentathlon Moderne** en cours de validité à la date de la manifestation.
      - ➔ d'une **licence sportive en cours de validité à la date de la manifestation** délivrée par une **Fédération sportive uniquement agréée** sur laquelle doit apparaître **par tous moyens** la mention de **non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.**
      - ➔ pour tous les autres cas, d'un **certificat médical de non contre indication** à la pratique du **sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition** datant de moins d'un an à la date de la compétition.

### 2.3. Inscriptions + Retrait des dossards.

- **Samedi 9 Juin de 15 h à 17 h** au **C A B L** rue des Garennes Pôle de Loisirs des Bords de Loire à Andrézieux-Bouthéon : **14 €** :
- **Dimanche 10 juin de 7 h à 8 h** au **C A B L** rue des Garennes Pôle de Loisirs des Bords de Loire à Andrézieux-Bouthéon : **16 €** : **(50 dossards uniquement)**

### 2.4. Avertissements

- Seuls les coureurs ayant produit un dossier d'inscription strictement conforme seront engagés à l'avance.
- L'attention des participants est appelée sur le fait qu'ils doivent pouvoir présenter l'original des photocopies produites à toute réquisition de l'autorité administrative.
- **Les épingles pour fixer le dossard ne seront pas fournies. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course dans son intégralité et obligatoirement épinglé sur le torse.**
- Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

## 3. HORAIRES

- **9h** : Eurofoulée 10 km. Cette épreuve a obtenu le **Label Régional FFA**, elle est classante et qualificative pour les **Championnats de France**.
- **11h** : Remise des prix : scratch, catégories et jeunes

## 4. PARCOURS

Le parcours est constitué de deux boucles différentes :

- Zone départ/arrivée : 310m
- 1ère boucle : 4300m
- 2ème boucle : 5390m

Des repères kilométriques sont installés sur le circuit tous les km.

Le profil de l'épreuve est pratiquement plat.

## 5. SECURITE, CIRCULATION

Le circuit est entièrement fermé à la circulation.

Les coureurs ne devront emprunter que le parcours officiel.

## 6. DEPART

Le départ sera donné rue des Garennes.

Les coureurs devront être dans la zone 10 minutes avant le départ.

La zone d'échauffement se situera en arrière de la zone de départ et sur les rues adjacentes.

## 7. ARRIVEE

L'arrivée est jugée devant la salle du CABL Pôle de Loisirs des Bords de Loire.

## 8. RAVITAILLEMENTS

Des postes de rafraîchissement seront installés aux km 3,8 et 7,2 ; et de ravitaillement au km 4,5 et à l'arrivée.

## 9. SANITAIRES

À disposition dans la salle du CABL Pôle de Loisirs des Bords de Loire.

## 10. ESPACE MEDICAL

Un poste de secours sera prévu dans la zone d'arrivée, il sera commun au km 4,5 et à l'arrivée.

Un deuxième poste sera installé sur le parcours, il sera commun aux km 3,8 et 7,2.

## 11. ASSURANCE

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance physique des concurrents(es).  
Les organisateurs sont couverts par une police **Responsabilité civile** souscrite auprès de AIAC Courtage – La Sauvegarde – assurance FFA – n° Z157020.002R souscrit par la Fédération Française d'Athlétisme.  
Sauf s'ils y ont renoncé, les licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels liée à leur licence. **Chaque participant non licencié doit s'assurer personnellement.**

## 12. CHRONOMETRAGE

Le chronométrage sera assuré par transducteurs électroniques (puces) à fixer obligatoirement sur la chaussure à l'aide des liens fournis. Il est formellement interdit de fixer la puce à l'aide du lacet.  
Le port d'une puce ne correspondant pas à l'identité du porteur entraînera la disqualification du concurrent.  
La puce devra être restituée à l'arrivée. En cas de non restitution, elle sera facturée 5 €.

## 13. CLASSEMENTS

Il sera établi, **sans possibilité de cumul** :

- Un classement scratch individuel **toutes catégories** : Masculin et Féminin
- Un classement individuel du **1er de chaque catégorie « hors scratch »**
  - **Masculin** : Cadets, Juniors, Espoirs, Seniors, M1, M2, M3, M4, M5
  - **Féminin** : Cadettes, Juniors, Espoirs, Seniors, M1, M2, M3, M4, M5

## 14. RECOMPENSES

Un cadeau sera remis aux 300 premiers coureurs lors du retrait de leurs dossards.  
Les podiums (scratch féminin et masculin) auront lieu dans la salle du CABL.  
Les athlètes récompensés (les podiums et les premiers de chaque catégorie **sans possibilité de cumul**) devront obligatoirement être présents ou représentés lors de la remise des récompenses.

## 15. PUBLICATION DES RESULTATS

Le classement général sera affiché au fur et à mesure de son édition sur un panneau situé proche de l'arrivée.

Il figurera également sur les sites [www.logicourse.fr](http://www.logicourse.fr), [www.eurofoulee.com](http://www.eurofoulee.com) et [www.fac-athle.fr](http://www.fac-athle.fr)

Il sera également transmis à la FFA.

Conformément à la loi dite "Informatique et Liberté", les participants peuvent s'opposer à la parution de leur résultat sur ces sites en cas de motif légitime (pour la FFA, en faire directement la demande à l'adresse électronique [cil@athle.fr](mailto:cil@athle.fr))

## 16. CHALLENGES

La course Eurofoulée compte pour le **Challenge Forez Sud 2018**.

Tous les coureurs classés sur **3, 4 ou 5** des courses suivantes seront récompensés :

Un seul podium ; uniquement pour les participants aux **5 courses de 10 km ou plus**.

- La Marcellinoise à St Marcellin en Forez                      Dimanche 8 avril
- L Eurofoulée à Andrézieux-Bouthéon                              Dimanche 10 juin
- Le Tour Pédestre à St Just St Rambert                            Dimanche 14 octobre
- Les Lieues Foréziennes à Bonson                                    Dimanche 11 novembre
- La Montée St Just St Rambert Chambles                            Dimanche 30 décembre

## 17. DROIT A L'IMAGE

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants-droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de deux ans, dans le monde entier.

## 18. LOI INFORMATIQUE et LIBERTE

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations.

Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant, votre nom, prénom, adresse et si possible votre numéro de dossard.

## 19. AUTRES MANIFESTATIONS

**Assurance : Voir § 11 ci-dessus**

### 19.1. Courses Jeunes : Découverte de la course à pied : **Pas de classement**

- **10h30** : École d'Athlétisme 2009 – 2010 - 2011 sur une boucle de **550 m**.
- **10h40** : Poussins 2007 - 2008 sur deux boucles soit **1 100 m**.
- Engagement **gratuit** sur place **jusqu'à 30 mn avant** le départ de la course
- **Pas d'obligation** de présenter une **licence** ou un **certificat médical**

### 19.2. Courses Jeunes :

- **10h55** : Benjamins 2005 - 2006 Minimes 2003 - 2004 sur trois boucles soit **1 650 m**.
- Engagement **gratuit** sur place **jusqu'à 30 mn avant** le départ de la course **dans les conditions définies ci-dessous**
  - un **bulletin d'inscription** correctement renseigné.une **photocopie** (non restituée) soit :
    - d'une **licence** Athlé Compétition, Athlé Running, ou d'un **Pass'Running** en cours de validité délivrés par la **FFA**,
    - d'une **licence** délivrée par la **FF Triathlon**, la **FF Course d'Orientation** ou la **FF Pentathlon Moderne** pour la saison en cours
    - d'une **licence** délivrée par une **Fédération sportive uniquement agréée** sur laquelle doit apparaître **par tous moyens** la mention **non contre-indication à la pratique du sport en compétition ; de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition**
      - pour tous les autres cas, d'un **certificat médical** de **non contre indication** à la pratique **du sport en compétition ; de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition** datant de moins d'un an.
- Et sous réserve d'une **autorisation parentale expresse**.